



TITULAIRE DE REDEVANCES ABSENT

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL, C.P.L.M., Chapitre 034 (section 214)

Potash and Agri-Development Corporation of Manitoba Ltd (PADCOM) a demandé au ministère des Ressources naturelles et du Développement du Nord, conformément à l'article 214 de la Loi sur le pétrole et le gaz naturel, de prendre un arrêt autorisant, au nom du titulaire de redevances, le forage et la production dans les surfaces unitaires suivantes :

**partie des subdivisions légales 8, 9, 10, 14 et 15 de la section 28,
township 20, rang 29 O.M.P.**

La Couronne détient les droits relatifs aux minéraux dans les subdivisions légales 8, 9, 10, 14 et 15 de la section 28-20-29 O.M.P., mais la Couronne a conféré ces droits par bail à PADCOM, à l'exception de la partie prise du plan de l'emprise du chemin de fer 299 du B.T.F.B.

Les droits relatifs aux minéraux dans la subdivision légale 14 de la section 28-20-29 O.M.P. sont détenus conjointement par PADCOM, la Couronne et des particuliers. La Couronne et ces particuliers ont conféré ces droits par bail à PADCOM, à l'exception du lot 12, bloc 1, plan 333 du B.T.F.B.

PADCOM n'a pas pu déterminer l'identité du titulaire de redevances de cette partie des subdivisions légales 8, 9, 10 et 15 prises du plan de l'emprise du chemin de fer 299 du B.T.F.B. et de la subdivision légale 14 de la section 28-20-29 O.M.P, lot 12, bloc 1, plan 333 du B.T.F.B. De ce fait, en vertu de la section 214 de la Loi sur le pétrole et le gaz naturel, PADCOM a demandé au ministre de prendre un arrêté autorisant, au nom du titulaire de redevances, le forage et la production.

Le ministre peut prendre un arrêt autorisant, au nom du titulaire de redevances, le forage et la production après avoir publié cet avis de la demande, à condition que le ministre soit convaincu que le titulaire de redevances ne peut être identifié ou trouvé.

Si vous avez des renseignements ou des questions, veuillez communiquer avec Mme Mildred Valentino au plus tard le 30 août 2022, à l'adresse suivante :

Mildred Valentino
Commis aux droits gazières et pétroliers domaniaux
Ressources naturelles et Développement du Nord
1395, avenue Ellice, bureau 360
Winnipeg (Manitoba) R3G 3P2
Téléphone : 204 247-0257
Télec. : 204 945-0586
Courriel : Mildred.Valentino@gov.mb.ca.

